
Petits navires — Manuel du propriétaire

Small craft — Owner's manual

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10240:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10240:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Exigences générales	2
4.1 Informations requises	2
4.2 Format	2
4.3 Unités et définitions	3
4.4 Illustrations	3
5 Contenu du manuel du propriétaire	3
5.1 Généralités	3
5.2 Introduction du manuel	3
5.3 Informations générales et données relatives au bateau	3
5.4 Nombre maximal de personnes	5
5.5 Chargement	5
5.6 Informations sur le moteur	5
5.7 Informations liées au risque d'envahissement et à la stabilité	5
5.8 Informations liées au risque d'incendie ou d'explosion	7
5.9 Systèmes électriques — Risques d'incendie, d'explosion et d'électrocution	8
5.10 Caractéristiques de manœuvrabilité	9
5.11 Bonne utilisation — Autres recommandations et informations	9
6 Autres informations	11
Annexe A (normative) Introduction générale du manuel du propriétaire	12
Annexe B (informative) Liste des Normes internationales prévoyant l'insertion d'information et d'étiquettes de sécurité dans le manuel du propriétaire	13
Bibliographie	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 10240 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 10240:1995), qui a fait l'objet d'une révision technique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10240:2004
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004>

Introduction

La présente Norme internationale établit des exigences relatives au contenu d'un manuel du propriétaire. Si ce manuel n'est pas lu, son objet, qui est d'apporter des informations à l'utilisateur, est perdu.

Le constructeur du bateau doit s'assurer que le manuel a été donné au propriétaire, et pas seulement pour éviter que le bateau ne soit utilisé sans les connaissances nécessaires.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 10240:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10240:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-a15042822b86/iso-10240-2004>

Petits navires — Manuel du propriétaire

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les informations devant être incluses dans le manuel du propriétaire des petits navires d'une longueur de coque inférieure ou égale à 24 m.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1000:1992, *Unités SI et recommandations pour l'emploi de leurs multiples et de certaines autres unités*

ISO 8099, *Petits navires — Systèmes de rétention des déchets des installations sanitaires (toilettes)*

ISO 8666:2002, *Petits navires — Données principales*

ISO 8999:2001, *Moteurs alternatifs à combustion interne — Symboles graphiques*

ISO 9094 (toutes les parties), *Petits navires — Protection contre l'incendie*

ISO 10133, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations à très basse tension à courant continu*

ISO 10239, *Petits navires — Installations alimentées en gaz de pétrole liquéfiés (GPL)*

ISO 11105, *Navires de plaisance — Ventilation des compartiments moteur à essence et/ou réservoir à essence*

ISO 11192, *Petits navires — Symboles graphiques*

ISO 11547, *Navires de plaisance — Dispositif de protection contre le démarrage avec vitesse en prise*

ISO 11592, *Petits navires d'une longueur de coque de moins de 8 m — Détermination de la puissance nominale maximale de propulsion*

ISO 12217 (toutes les parties), *Petits navires — Évaluation et catégorisation de la stabilité et de la flottabilité*

ISO 13297, *Petits navires — Systèmes électriques — Installations de distribution de courant alternatif*

ISO 14946, *Petits navires — Capacité de charge maximale*

ISO 15083, *Petits navires — Systèmes de pompes de cale*

ISO 15084, *Petits navires — Mouillage, amarrage et remorquage — Points d'ancrage*

ISO 15085, *Petits navires — Prévention des chutes d'homme à la mer et remontée à bord*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

degré de danger et étiquette de sécurité

degré de danger et étiquette de sécurité correspondante, tels que définis dans le Tableau 1

Tableau 1 — Degrés de danger et étiquettes de sécurité correspondantes

DANGER	Indique l'existence d'un risque intrinsèque extrême pouvant donner une probabilité élevée de décès ou de blessure irréparable si des précautions appropriées ne sont pas prises.
AVERTISSEMENT	Indique l'existence d'un risque pouvant entraîner des blessures ou le décès si des précautions appropriées ne sont pas prises.
ATTENTION	Indique un rappel des pratiques de sécurité ou attire l'attention sur des pratiques dangereuses pouvant causer des blessures aux personnes ou des dommages au bateau ou à ses composants ou à l'environnement.

4 Exigences générales

4.1 Informations requises

Le manuel du propriétaire doit fournir les informations nécessaires pour une utilisation sûre du bateau et de ses équipements et systèmes, compte tenu du respect nécessaire de l'environnement.

Ces informations n'ont pas besoin d'inclure les informations concernant l'entretien du bateau autres que les vérifications de routine devant être effectuées pour l'utilisation du bateau. Le manuel du propriétaire peut contenir un récapitulatif des actions à entreprendre avant l'utilisation du bateau.

4.2 Format

Le manuel du propriétaire doit être fourni sous forme papier dans une langue acceptable ou requise dans le pays où il est prévu d'utiliser le bateau. Il peut être multilingue.

Un manuel du propriétaire générique (c'est-à-dire un manuel qui peut être utilisé pour plus d'un modèle ou type de bateau) est acceptable sous réserve qu'il soit modifié, si nécessaire, pour répondre aux exigences de la présente Norme internationale pour chaque type de bateau. Cela peut être fait par le biais de suppléments.

Le manuel doit contenir un index ou une table des matières avec la référence des numéros de page, s'il comporte plus de quatre pages.

Les informations peuvent être données sous forme de mots, de symboles ou de pictogrammes.

Les illustrations doivent être conformes à 4.4.

En cas d'utilisation de symboles, l'ISO 8999 et l'ISO 11192 doivent être utilisées. Les symboles éventuellement utilisés peuvent être expliqués par des mots.

Lorsque cela est possible, il convient de disposer les textes et les illustrations correspondantes de manière à pouvoir les étudier ensemble.

4.3 Unités et définitions

Des unités SI doivent être utilisées dans le manuel du propriétaire, conformément à l'ISO 1000; d'autres unités peuvent être ajoutées entre parenthèses.

4.4 Illustrations

Des dessins, schémas, photographies et diagrammes peuvent être utilisés. Les dessins n'ont pas besoin d'être à l'échelle.

5 Contenu du manuel du propriétaire

5.1 Généralités

Les paragraphes 5.2 à 5.11 spécifient les informations qui doivent être incluses dans le manuel du propriétaire en fonction du type de bateau ou selon le bateau fourni.

Si des informations figurent déjà, dans la langue appropriée, dans le ou les manuels du propriétaire de l'appareil (des appareils) ou du moteur (des moteurs), il est juste nécessaire de faire référence à ce ou ces manuels.

5.2 Introduction du manuel

Chaque manuel doit comporter un paragraphe d'introduction informant le propriétaire de ses responsabilités dans l'utilisation prévue du bateau. (standards.iteh.ai)

Si des étiquettes de sécurité sont utilisées, leur signification doit être expliquée dans le manuel du propriétaire, conformément au Tableau 1. ISO 10240:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/07506ef7-a5f9-419e-840a-168427777777/iso-10240-2004>

L'Annexe A spécifie des exemples de ces informations. Celles-ci peuvent être modifiées pour correspondre au bateau spécifiquement concerné.

5.3 Informations générales et données relatives au bateau

Les informations suivantes doivent être fournies dans le manuel du propriétaire. Dans cette liste, seuls les éléments appropriés doivent être inclus:

- a) le nom du constructeur du bateau, de l'entreprise ou de la personne responsable de la mise du bateau sur le marché;
- b) le nom du modèle ou du type;
- c) la ou les catégories de conception du bateau, telles qu'indiquées sur la plaque du constructeur, et une explication de la catégorie en question, à savoir:
 - Catégorie A: Bateau conçu pour naviguer dans des vents pouvant dépasser la force 8 Beaufort et dans des vagues de hauteur significative de 4 m et plus (voir la Note 1 ci-dessous), et dans une large mesure autosuffisant. Les conditions anormales comme les ouragans sont exclues. De telles conditions peuvent se rencontrer dans des grandes traversées, par exemple à travers les océans, ou à proximité des côtes lorsque l'on n'est pas protégé du vent et des vagues sur plusieurs centaines de milles nautiques.
 - Catégorie B: Bateau conçu pour naviguer dans des vents ne dépassant pas la force 8 Beaufort et dans les vagues correspondantes (vagues de hauteur significative inférieure ou égale à 4 m — voir la Note 1 ci-dessous). De telles conditions peuvent se rencontrer dans des navigations au large d'une longueur suffisante, ou à proximité des côtes lorsque l'on n'est pas protégé du vent et des

vagues sur plusieurs dizaines de milles nautiques. Ces conditions peuvent également se rencontrer dans des mers intérieures de taille suffisante pour pouvoir donner la hauteur de vague en question.

- Catégorie C: Bateau conçu pour naviguer dans des vents ne dépassant pas la force 6 Beaufort et dans les vagues correspondantes (vagues de hauteur significative inférieure ou égale à 2 m — voir la Note 1 ci-dessous). De telles conditions peuvent se rencontrer dans des eaux intérieures exposées, dans des estuaires et dans des eaux côtières avec des conditions de temps modérées.
- Catégorie D: Bateau conçu pour naviguer dans des vents ne dépassant pas la force 4 Beaufort et dans les vagues correspondantes (vagues occasionnelles de 0,5 m de hauteur au maximum). De telles conditions peuvent se rencontrer dans des eaux intérieures abritées et dans des eaux côtières par beau temps.

NOTE 1 (À ajouter dans le manuel du propriétaire si nécessaire.) La hauteur significative de vague est la hauteur moyenne du tiers supérieur des vagues, ce qui correspond approximativement à la hauteur de vague estimée par un observateur expérimenté. Certaines vagues auront une hauteur double de cette valeur.

- d) la masse du bateau à l'état léger (non chargé) (en kilogrammes), qui est la masse légère définie dans l'ISO 8666;

Pour les bateaux à moteurs hors-bord, il convient de noter que cette masse inclut la masse du moteur hors-bord le plus lourd recommandé mais que, dans certains cas, un petit canot à rames ou une annexe à moteur hors-bord par exemple, le bateau peut être utilisé avec ou sans ce moteur. Dans ce cas, il serait utile de connaître également la masse sans le moteur hors-bord (peut-être pour voir si le bateau est assez léger pour pouvoir être transporté sur le toit d'une voiture).

- e) la charge maximale recommandée, conformément à l'ISO 14946, plus une note indiquant «voir le chapitre Chargement» qui correspond à 5.5;

- f) la masse du bateau en pleine charge (en kilogrammes), ce qui correspond à la somme de la masse du bateau à l'état léger et de la charge maximale recommandée; il est recommandé de décomposer la masse en pleine charge en ses éléments principaux;

- g) les dimensions principales du bateau: L_H , B_H , L_{max} , B_{max} et une définition des dimensions en question, lesquelles doivent être conformes à l'ISO 8666:2002;

- h) les tirants d'air et d'eau:

- 1) le tirant d'air, le cas échéant, à l'état léger;
- 2) le ou les tirants d'eau, en pleine charge;

- i) le moyen principal de propulsion [moteur, voile, autre (préciser)];

- j) si le bateau est un voilier, les informations de base sur la voilure et le gréement;

NOTE 2 Il est possible de donner des informations du type dimensions principales des voiles, système de prise de ris, dimensions des voiles de tempête, etc.

- k) la capacité des réservoirs:

- 1) la capacité nominale du ou des réservoirs fixes de carburant (litres), avec une déclaration mentionnant que cette capacité peut ne pas être totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement et qu'il est recommandé de conserver une réserve de 20 %, le type de carburant et la position du ou des points de remplissage et de vidange (le cas échéant);
- 2) la capacité du ou des réservoirs fixes d'eau douce (litres), avec une déclaration mentionnant que cette capacité peut ne pas être totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement, et la position du ou des points de remplissage et de vidange (le cas échéant);

- 3) la capacité du ou des systèmes de rétention (eaux noires) fixes (litres), et l'emplacement des vannes de coque ou des nables de pont (le cas échéant);
 - 4) la capacité du ou des réservoirs fixes d'huile neuve ou de vidange (litres), et la position du ou des points de remplissage et de vidange;
- l) une déclaration indiquant: «Plaque du constructeur — Une partie de l'information est donnée sur la plaque du constructeur fixée sur le bateau. Une explication complète de cette information est donnée dans le chapitre correspondant de ce manuel.»

5.4 Nombre maximal de personnes

Indiquer le nombre maximal recommandé de personnes adultes et/ou d'une combinaison d'adultes et d'enfants, déterminé conformément à l'ISO 14946 et à l'ISO 12217. Si plusieurs catégories de conception sont prévues, indiquer le nombre maximal de personnes dans chaque catégorie.

Inclure la note d'avertissement suivante:

«AVERTISSEMENT — Ne pas dépasser le nombre maximal de personnes recommandé. Quel que soit le nombre de personnes à bord, la masse totale des personnes et de l'équipement ne doit jamais dépasser la charge maximale recommandée. Toujours utiliser les sièges ou places assises prévues.»

Voir également 5.5.

5.5 Chargement

Indiquer que la charge maximale recommandée inclut la masse de toutes les personnes à bord, des provisions et des effets personnels, de tous les équipements non inclus dans la masse du bateau lège, de la cargaison (le cas échéant) et de tous les liquides consommables (eau, carburant, etc.).

Indiquer que la masse totale des liquides, quand tous les réservoirs permanents sont pleins, est de x kg.

Inclure la note d'avertissement suivante:

«AVERTISSEMENT — Lors du chargement du bateau, ne jamais dépasser la charge maximale recommandée. Toujours charger le bateau avec soin et répartir les charges de manière appropriée pour conserver l'assiette théorique (approximativement horizontale). Éviter de placer des charges lourdes dans les hauts.»

Donner toute autre information utile relative à la charge du bateau.

5.6 Informations sur le moteur

Donner les informations suivantes:

- la puissance maximale recommandée du moteur (en kilowatts);
- la masse maximale recommandée du moteur (le cas échéant).

5.7 Informations liées au risque d'invasions et à la stabilité

Les informations suivantes doivent être fournies dans le manuel du propriétaire.